

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Chey

Séance du 15 avril 2025

Nombres de conseillers en exercice : 13

Nombres de présents : 10

Nombres de votants : 10

Pouvoir : 0

L'an deux mil vingt -cinq, le quinze avril à dix -huit heures trente, le Conseil Municipale de Chey, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe MAGNAN Maire de Chey.

Date de la convocation : **10 /04/2025**

Présents : MAGNAN Jean-Christophe, BARROT Sylvain, BRUNET Catherine, CHAIGNEAU Karine, CHEVIGNY Béatrice, BONNIFAIT Pascale, COUTHOUIS Jérôme, GUILLIE Pascal, RENAUD Fanny, ROBERT Annie,

Absents excusés : ANDRE Carole

Absents non excusés : GUITTON Marie, GORIN David

Secrétaire de séance : BRUNET Catherine

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation procès- verbal réunion CM du 25 /03/2025.
- 2) Ecole (invitation de l'institutrice de Chey)
- 3) CDG79-Avenant N°1 à la convention d'adhésion à la centrale d'achat

Adhésion au Marché d'accompagnement Protection des Données (RGPD)

Adhésion traitement des dossiers d'allocation chômage – convention chômage

- 4) Devis installation électricité, plomberie et gaz de l'aménagement cuisine salle des fêtes
- 5) Devis Pata et enrobé à froid

Questions diverses :

Information salle de sport

- 1) **Approbation du procès-verbal** du 25 /03/2025 a été refusé à l'unanimité par les représentants du conseil municipal pour un vote non retransmis correctement lors d'une signature d'une délibération concernant le montant du RIFSEEP du poste de rédacteur, catégorie hiérarchique B.

2) **Ecole (invitation de l'institutrice de Chey)**

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal les propos qui se sont tenus lors de la réunion du 1 mars 2025 avec Madame DUPIN, Madame BRISSIAUD, les maires des 3 communes et leurs représentants.

Suite à cette réunion, BRISSARD Malika, institutrice de l'école de Chey a été reçue lors du conseil municipal pour échanger sur son ressenti sur le fait d'être en classe unique sur l'école (l'insécurité, isolement, etc...).

Vu son poste, elle n'a pas l'autorisation de donner quelques avis sur le devenir de l'école et de son avis personnel sur ce sujet.

A la demande de la présidente de l'APE et des rumeurs circulants, une réunion publique aura lieu le 6 mai 2025 à la salle des fêtes de Chey en présence de Madame DUPIN, Madame BRISSIAUD, les maires, les représentants de chaque commune, des parents d'élèves, etc...

3) **CDG-Avenant N°1 à la convention d'adhésion à la centrale d'achat**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention d'adhésion à la centrale d'achat a été déjà signée au 08/12/2020 en stipulant que la gestion a été donnée au CDG79.

Monsieur le Maire informe ses conseillers municipaux, que le CDG79 a délibéré en date du 07/10/2024 de la mise en place de la possibilité dans certains marchés d'un commissionnement au profit du CDG79 ce qui entraîne par conséquent un avenant au contrat.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote ainsi :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Adhésion au marché d'accompagnement Protection des données (RGPD)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que le CDG79 par délibération du 1^{er} juillet 2019 a été désigné pour constituer une centrale d'achat. Par ailleurs, le CDG79 en tant qu'intermédiaire propose une mission d'accompagnement en qualité de délégué pour la protection des données (RGPD).

Monsieur le Maire informe à ses représentants municipaux, que la **société DATA VIGI PROTECTION (80 Abbeville)** a été désigné par le CDG79 au tarif suivant : **340€/an**

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote ainsi :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Adhésion traitement des dossiers d'allocation chômage- convention chômage**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le centre de gestion 79 a confié depuis 2014 au CDG 17 le traitement et la gestion des demandes d'allocations de chômage par les collectivités et établissements affiliés au CDG79.

Monsieur le Maire informe son conseil municipal des tarifs inchangés depuis 1 janvier 2020.

Etude et simulation du droit initial à indemnisation chômage	150.00€/dossier
Etude des droits en cas de reprise ou réadmission à l'indemnisation chômage ou de mise à jour du dossier après simulation	58.00€/dossier
Etude des cumuls de l'allocation chômage avec une ou plusieurs activités réduites	37.00€/dossier
Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC	20.00€/dossier
Suivi mensuel des droits à l'allocation chômage	14.00€ (tarification mensuelle)
Conseil juridique sur les questions d'indemnisation chômage	15.00€ (30 minutes)

Monsieur le Maire annonce à son conseil municipal, les nouveaux tarifs de cette convention qui devront être appliqués.

Etude et simulation du droit initial à indemnisation chômage	150.00€/dossier
Etude des droits en cas de reprise, en cas de réadmission ou mis à jour du dossier après simulation :	58.00€ / dossier
Etude des cumuls de l'allocation chômage/activités réduites	37.00€/dossier
Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC	20.00€/dossier
Suivi mensuel	14.00€ (tarification mensuelle)
Conseil juridique	95.00€/heure

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal, que ladite convention ne donne lieu à la facturation par le CDG79 que si la commune utilise les prestations proposées.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote ainsi :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4) Devis installation électricité, plomberie et gaz de l'aménagement cuisine salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y aura quelques modifications électriques, plomberie et gaz.

La société SARL DAUDE a établi un devis d'un montant de 3732.76€ TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal a voté ainsi :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société ERGO viendra après les vacances de pâques pour venir installer le lave -vaisselle, plan de travail, etc...

5) Devis Pata et Enrobé à froid

Monsieur le maire informe le conseil municipal que 2 entreprises ont été contacté pour établir un devis pour 25 tonnes de PATA.

En premier lieu, la société EIFFAGE, pour un montant : **29 610€ TTC**

En second lieu, la société SPIE BATIGNOLLES, pour un montant : **29 020.80€ TTC**

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote ainsi tout en rappelant que nous n'avons jamais eu de soucis avec l'entreprise choisie et les travaux demandés ont toujours été exécuté correctement c'est pour cela que le devis de l'entreprise EIFFAGE a été validé par le vote suivant :

CONTRE : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que 2 entreprises ont été contacté pour établir un devis de 60 tonnes d'enrobé à froid.

En premier lieu, la société KLEBER MOREAU, pour un montant : **99.52€ HT/Tonne**

En second lieu, la société SPIE BATIGNOLLES, pour un montant : **99.66€HT/Tonne**

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal, que nous avons l'année précédente eu quelques soucis avec la société KLEBER MOREAU sur la qualité du produit fourni.

Après délibéré, le conseil municipal, décide de valider le devis de SPIE BATIGNOLLES avec le vote suivant :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Questions diverses :

Monsieur le Maire, fait lecture à son conseil municipal, d'un mail d'un habitant de la commune (Monsieur LEFORT Jimmy) qui souhaite installer une salle de sport (CrossFit, Cours individuel, etc..) sur le site de la Gruette (ZA économique et artisanale).

Celui-ci informe, Monsieur le Maire, qu'il a trouvé un bâtiment avec un loyer de 840€ sur ce site appartenant à Monsieur DECAMPS Patrice.

Monsieur LEFORT Jimmy aimerait le souhait que la municipalité prenne en charge 50% du loyer.

Monsieur le Maire, lui informe, que le site de la Gruette (ZA économique et artisanale), appartient à la Communauté de commune du pays mellois et qu'il serait opportun de se rapprocher d'eux pour savoir si tout d'abord cela est possible d'installer une salle de sport sur ce site.

Monsieur le Maire informe son conseil municipal du vote des jurés d'assise qui habituellement se déroule à la mairie de Lezay est ainsi délocalisé cette année à la mairie de Celles sur Belle.

Monsieur le Maire informe son conseil municipal des nouvelles réglementations des prochaines élections municipales 2026 qui n'a pas encore été validé par les instances compétentes.

Madame RENAUD Fanny demande pourquoi il n'a plus d'éclairage public à Faugerit.

Monsieur le Maire va se rapprocher de son agent référent communal pour régler rapidement le problème.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal de leurs présences.

Fin de séance 20h48

Le maire

Jean-Christophe MAGNAN

La secrétaire de Séance